

Les changements de siècle et de millénaire sollicitent l'imaginaire des hommes. Ils ravivent chez certains des peurs ancestrales et irrationnelles : leurs cauchemars prennent la forme d'étranges voisins ou des amis d'hier, les bras armés de coupe-coupe et de machettes, devenus meurtriers de circonstance, semant la mort sur leur passage ! Mais ce moment de passage ne fait pas qu'attiser l'angoisse collective, ni réactiver les rancœurs occasionnées, il donne aussi l'occasion, aux disciplines de la connaissance humaine d'observer le passé et le présent pour essayer de mieux comprendre l'avenir, de prendre la mesure des évolutions (positives ou négatives) pour pouvoir les accompagner sans en devenir le jouet. Cet exercice, toujours profitable, est mis en œuvre par Clea Koff dans « *La mémoire des os* ».

Le succès d'un ouvrage et d'un auteur.

The Bone Woman : voici le titre que Clea Koff a donné à la version anglaise de son ouvrage, traduit rapidement en plusieurs langues. L'auteure est une anthropologue médico-légale, envoyée par les tribunaux pénaux internationaux au Rwanda, en Bosnie, en Croatie et au Kosovo. En revisitant ces carnets de notes et de mémoires, elle nous propose certes une description de son travail, des conditions et des résultats obtenus au cas par cas, mais, bien au-delà des génocides, Clea Koff produit une réflexion critique sur son métier, sur le sens qu'elle lui donne, sur les questions qu'elle se pose, sur les souffrances et les joies qu'elle lui procure.

Comment un ouvrage qui porte principalement sur les pratiques de terrain d'un scientifique a pu devenir un *best-seller* dans plusieurs pays, remportant autant de prix de critique que de *consensus* chez les lecteurs ? Plusieurs facteurs peuvent être évoqués. Tout d'abord Clea Koff fait preuve d'une écriture accessible et plaisante à la lecture, sans pour autant renoncer aux détails techniques, ni aux questionnements scientifiques ou éthiques. La passion qu'elle a pour son travail et la vocation humaniste qu'elle lui accorde, lui permettent d'exprimer ses sentiments, ses doutes et ses faiblesses sans tomber dans le sentimentalisme ou dans le piétisme facile. Ensuite, le parcours et l'histoire personnelle hors du commun de l'auteure ont certainement pu attirer l'attention. De mère tanzanienne et père américain, elle a passé son enfance entre la Grande Bretagne, la Tanzanie et le Kenya, elle a étudié aux Etats-Unis, avant d'aller vivre en Australie : voici une vie entre quatre continents et plusieurs mondes. Puisque ses parents tournaient des reportages pour la télévision anglaise sur des sujets comme la colonisation et la discrimination raciale, elle a vite été sensibilisée à l'injustice, l'oppression et la souffrance.

L'anthropologue médico-légal.

Insistant sur la place du droit et du travail fait en amont pour permettre à ce dernier de se déployer par la suite, le livre offre nombre d'indices sur la complexité du travail de terrain et sur la manière dont la médecine légale apporte son concours à l'élucidation des crimes. La criminologie fait elle-même partie d'un ensemble de disciplines scientifiques qui contribuent à permettre aux autorités de police et de justice de déterminer les circonstances exactes de la commission d'une infraction et d'en identifier les auteurs afin de leur infliger une peine. En effet, pour satisfaire pleinement aux exigences particulières de son objet, le droit criminel doit recourir à l'appui de la technique et des sciences sociales. Bien que constructif d'un point de vue scientifique, le recours à ces savoirs autres peut être ressenti comme une faiblesse, un manque de performativité et d'indépendance dans le processus de construction des réponses attendues. Envisagée dans ses relations avec le droit criminel, la médecine légale reste néanmoins un auxiliaire précieux de la procédure pénale. Elle renseigne la justice sur les causes d'un décès, dans le jargon juridique, on dit qu'elle « contribue à la manifestation de la vérité ».

C'est donc cette volonté de trouver des preuves qui puissent inculper les coupables et rétablir les droits de l'homme piétinés, cette passion pour les êtres humains et ce respect pour leurs restes, qui ont fait de Clea Koff une anthropologue médico-légale. Pour décrire son métier, lors des nombreuses interviews accordées pendant ces dernières années, elle utilise toujours des expressions similaires. Sur les lieux d'un massacre présumé, l'anthropologue médico-légal exhume et tente de recomposer les ossements en squelettes complets, autant que possible, afin de remonter au sexe, à l'âge et à la taille des disparus, pour découvrir quand et comment ils ont été tués (à titre d'exemple, se reporter à [l'interview avec David Brancaccio](#) pour PBS).

Clea Koff ressent une émotion certaine¹ lorsqu'elle manie des os humains, elle dit sourire, mais cette manifestation extérieure n'est que l'expression d'un sentiment bien plus profond, la fierté de celui qui sait qu'on lui accorde un honneur et un privilège restreint à un nombre limité de personnes. Mais toucher et reconstituer un cadavre n'est que le premier stade du processus, dont la finalité est double et va bien au-delà du cadavre en soi : c'est ce pour quoi Clea Koff a décidé de devenir anthropologue médico-légale. La première finalité est liée au respect des droits de l'homme. « Un cadavre peut permettre d'incriminer les instigateurs d'un massacre persuadés d'avoir fait taire leurs victimes à jamais. C'est cet aspect-là qui me passionne, ce "coup de pied au cul du salaud" au moment où il s'y attend le moins » (p. 14). La deuxième motivation est la conscience que les familles n'attendent que de récupérer les cadavres, de pouvoir faire le deuil de leurs morts. « Cela signifiait le retour

d'une personne chez elle, une personne que sa famille n'aurait pas pu identifier elle-même, une personne dont elle ressentait la disparition » (p. 21). Mais rendre un corps à une famille à qui il appartient et à qui il avait été enlevé si brutalement sert aussi à réhabiliter la psychologie des survivants, profondément meurtrie : « en travaillant sur ces restes humains, nous participons au processus de guérison des survivants » (p. 92).

L'anthropologue médico-légal a comme objet d'étude unique les restes exhumés mais, comme tout autre scientifique faisant du terrain là où un groupe humain vit et habite, l'auteure ne peut s'empêcher de poser la question de l'impact de son travail et de la présence même des scientifiques dans le lieu de vie d'une communauté, à laquelle ils n'appartiennent pas. « Je me suis demandé ce que les locaux pensaient. Ils nous appellent déjà des *wazungu* (étrangers ou hommes blancs en swahili) » (p. 68). Au-delà du jugement porté sur leur travail, la véritable question qui se pose pour les scientifiques appartenant aux sciences sociales est : quel droit avons-nous d'être là si ces gens n'ont pas demandé notre présence ? Au nom de « nos » droits de l'homme nous nous octroyons le devoir de retourner la terre, en sortir des restes et décider d'en faire des preuves et, le cas échéant, de les rendre ? La présence même des scientifiques peut être ressentie comme une intrusion, dont seuls les enfants peuvent s'amuser, poussés par une curiosité non refoulée. « Tout en travaillant sur les squelettes et en recueillant les chrysalides qui les entouraient, je contemplais la haute barrière autour du site : des enfants escaladaient pour nous observer » (p. 123).

Lorsque tout bascule ...

Les certitudes apprises sur les bancs universitaires sur ce qu'il faut faire et comment, la sécurité qui découle des compétences acquises donnent des certitudes, celles de la Science aseptisée et séparée du reste du monde. « En partant pour le Rwanda, je pensais que nous pourrions toujours compter sur une quelconque "porte de derrière", séparée des familles et des "vivants que ça intéresse" par du ruban de protection, par des soldats, ou encore par la simple existence de règles au sujet de preuves médico-légales destinées à des procédures juridiques. Je pensais faire partie d'une équipe d'experts médico-légaux venus au Rwanda pour rassembler des preuves, les interpréter, et les transmettre au Tribunal avant de rentrer chez eux. Un univers bien stérilisé, soigneusement préservé. Mais ça ne s'était pas passé ainsi » (pp. 335-336). Ce n'est qu'une illusion provisoire.

L'anthropologue médico-légal découvre ainsi qu'il n'a pas à faire seulement à des corps, mais à des êtres humains, morts et vivants, que l'interaction, le bouleversement et le *pathos* sont inévitables, cela peut effarer, mais aussi soulager. « Ce cas m'avait épuisée, parce que

j'avais été contrainte de *regarder* et que, par conséquent, j'avais vu le cadavre pour ce qu'il était : pas un simple sujet, mais probablement le grand-père de quelqu'un. [...] Je ressentais avec tellement d'émotion ce qui était vraiment arrivé aux gens que nous traitions en tant que sujets ! [...] C'était inquiétant, mais j'étais aussi plutôt soulagée de savoir que la réalité derrière notre travail était encore capable de me bouleverser autant que lors de mes premières missions » (pp. 328-329).

Le stade successif à cette prise de conscience est un changement de regard : le centre de l'attention se déplace du cadavre vers tous les signes de vie, de normalité et d'humanité qu'il emporte dans la mort. « Quelque chose avait changé en moi depuis mes missions de 1996 et 1997. Je m'attachais plus désormais à la façon dont les corps incarnaient ce qui s'était passé au Kosovo, tant par leur traumatismes que par les objets qui les accompagnaient. Je notais avec intérêt qu'ils portaient plusieurs épaisseurs de vêtements, comme les victimes du Rwanda. [...], le nombre d'enfants me rappelant une fois de plus le Rwanda. Les objets avaient sur moi un effet différent. [...] Je ne ressentais plus cet enthousiasme professionnel que l'on éprouve à la découverte d'une balle. Tout cela était tellement désolant : violent, horrible, pénible » (pp. 312-313).

Le doute, les questionnements et la participation émotionnelle doivent-ils néanmoins conduire à une utopie sur le dévoilement de la vérité ? « J'ai fini par comprendre que le rôle de la science médico-légale, où que ce soit, n'est pas seulement de dissuader les auteurs des crimes mais aussi de contribuer, là où s'est déroulé un conflit, à une meilleure et réelle communication entre les parties "opposées". Cela s'accomplit en aidant à établir la vérité sur le passé — ce qui est arrivé et à qui — et en renforçant ainsi les liens entre les membres d'une même communauté » (p. 24). Nous pouvons tout au plus admettre que les scientifiques contribuent à mettre en discours une vérité, toujours provisoire et partielle. La vérité du droit et des Tribunaux pénaux internationaux, bien qu'elle constitue un point d'arrêt, bien qu'elle ait des conséquences certaines, est, elle aussi, une vérité officielle.

Un cœur africain.

Au-delà des questionnements heuristiques, des réflexions sur son métier et sur les génocides, Clea Koff est profondément africaine, attachée au Rwanda, sensible à ces tragédies, aux Africains et à leur destin. « Je venais de me rendre compte que quand je parlais du Kosovo, je parlais en fait du Rwanda » (p. 334). Cela n'est pas seulement dû au fait que son premier terrain ait été le Rwanda. Sans pouvoir évaluer ce qui relève de cette coïncidence et ce qui est dû à une série d'autres facteurs, par ailleurs complexes et entremêlés, nous ressentons au fil des pages un rapport émotionnel de l'auteur aux réalités

et aux individus beaucoup plus fort au Rwanda qu'ailleurs. Nous avons donc décidé d'accorder de la place ici à ce qui relève d'une intuition, parce que nous avons l'intime conviction que la lecture critique d'un ouvrage doit faire naître chez le lecteur des réflexions, des doutes et l'envie d'aller se forger sa propre opinion dans l'ouvrage, sans qu'une réponse finale ne le décourage d'entreprendre ce genre de démarche. En donnant de la légitimité à une intuition non corroborée d'une preuve quelconque le scientifique s'aventure dans les hypothèses incertaines et dans les cheminements intellectuels qui le dépassent. Ainsi, les idées qui émergent peuvent être originales et donner lieu à d'autres pensées et d'autres parcours.

Cette intuition sur l'africanité de Clea Koff nous vient certes de l'ouvrage dont il est question ici, mais aussi des interviews et des autres sources dans lesquelles l'auteure se raconte. Une sensibilité particulière face aux conséquences de la colonisation et des injustices en Afrique (de par le travail des parents) est avouée à plusieurs reprises, la place centrale de sa mère zimbabwéenne et des valeurs africaines dans son éducation ne font aucun doute. Mais notre intuition ne tient pas seulement à cela. Elle vient du plaisir avec lequel elle décrit les paysages de brousse ou les enfants rwandais qui jouent tout près de l'endroit où les anthropologues travaillent, du fait qu'elle souligne avec fierté que sa peau noire lui permet d'être considérée comme une Africaine par les travailleurs rwandais qui creusent les trous pour le groupe de chercheurs, du contact continu et fraternel avec les gens concernés par les fouilles ou vivant autour de leur lieu de travail toujours présents dans ces récits rwandais, dont le « merci beaucoup pour votre travail » (p. 98) est le symbole. Cela s'oppose à la réaction des femmes kosovares protestant pour que les travaux soient bloqués : aucun échange ni aucune sorte de compréhension mutuelle semblent possible dans ce contexte. Clea Koff semble se sentir plus à l'aise, plus utile et concernée par son terrain rwandais.

« Le matin du mardi 9 janvier 1996 à 10h30, sur le flanc d'une colline au Rwanda, je me suis soudain vue faire ce à quoi je me destinais depuis toujours. J'ai parcouru du regard ce qui m'entourait comme pour prendre une photo ; en haut : des feuilles de bananiers. En bas : un crâne humain. À ma gauche : encore des feuilles de bananiers. À ma droite : une forêt de petits arbres. En face : l'horizon. J'étais assise sur un versant abrupt au milieu d'une bananeraie. Je me tenais les genoux relevés et serrés pour éviter de glisser. Le crâne, lui, n'avait pas eu cette chance ; il avait roulé jusqu'à cet endroit précis depuis un point plus élevé du coteau, laissant derrière lui son corps » (p. 9).

Devant l'indescriptible, Clea Koff fait preuve d'un incroyable professionnalisme et d'une très grande humanité. En témoigne la phrase qui, a pourtant déclenché et intrigué un certain nombre de personnes : « je me dis on arrive. On va vous sortir de là ». En effet, au travers

de son livre, elle éveille « la mémoire des os » pour non seulement mettre à nu l'homme et ses travers, mais aussi pour nous révéler comment certains ont avec une sorte d'accord tacite, voire de « passe-droit », exécuté des milliers d'autres. Ce faisant, en donnant la parole aux os et à la mémoire de ceux-ci, elle leur offre une tribune permettant à ces derniers de porter à la connaissance de la communauté internationale, non seulement ce qui a été leur calvaire, mais aussi les interrogations qu'ils suscitent.

Au-delà de ce poignant témoignage du travail de terrain, Clea Koff pointe les responsabilités. Outre celle des principaux auteurs de ces massacres, c'est la responsabilité même de la communauté internationale qui est en cause. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement ? Voilà depuis des années qu'on ne tient pas compte de la culpabilité par omission de la communauté internationale. En effet, réduire la responsabilité de ces crimes à celle des commettants serait avoir une vision tronquée du message véhiculé par ce livre. Comment a-t-elle pu laisser commettre de telles atrocités? Ne s'était-elle pas juré au travers de nombreuses résolutions après les deux grandes guerres qu'on ne la reprendrait plus ? Même si ces questions restent sans réponse, elles ont néanmoins le mérite d'être posées.

Ce livre porte en lui les craintes de l'auteur, de voir la visée du bien commun disparaître au profit d'un individualisme stérile et destructeur de tous les liens humains et sociaux. L'individualisme dont il est question ici n'est pas celui des individus pris dans leur singularité, mais celui des groupes sociaux construisant par le discours une individualité et une fausse homogénéité qui les réduit à un tout indistinct, ce discours n'étant pas seulement d'ordre ethnique : c'est celui des Hutus, mais aussi celui des blancs ou bien celui de l'ivoirité, des castes et ainsi de suite. Cet individualisme, d'ordre communautaire, refusant l'autre, c'est-à-dire l'autre groupe et le bien commun, est à la base de ce genre de massacres. D'un autre côté, c'est aussi l'individualisme de la communauté internationale, prise dans son ensemble, comme un individu certes pluriel, qui a laissé faire, qui a fait semblant de ne rien voir, alors que le génocide rwandais, pour la première fois dans l'histoire, a été reconnu tel par l'ONU avant sa fin ... déclarée.